EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 décembre 2007**

AUJOURD'HUI **vingt décembre deux mille sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Yves CARROY, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Mireille LACOMBE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Christine PERRET, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Yves FAFOURNOUX, Claudine LAFAYE, Chantal MERCIER-COURTY, Franck ROLLE**
Excusé(e)s :	**Nicole DUMAS, Michel FANGET, Patricia GUILHOT**
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

Mmes AUCOUTURIER, CHENNOUF-TERRASSE et REMBERT sont entrées en séance à la question n° 2.

CHEQUE 1ERE LICENCE - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Dans le cadre de la démarche de démocratie de proximité engagée par la Ville en 2006 sur la thématique du sport, la Municipalité a pris l'engagement d'accorder une aide financière à la première licence.

Le Conseil Municipal du 28 septembre 2007 a validé cette proposition.

Nous vous proposons d'accorder une première enveloppe de subventions aux associations sportives qui ont renvoyé la charte signée accompagnée des chèques 1ère licence.

Le crédit disponible est de 25 000 €.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, la répartition suivante :

ASPTT	240 €
CLUB SPORTIF ET ART. GENDARMERIE – KARATE	180 €
CUC	140 €
ECOLE CLERMONTOISE DE JUDO	580 €
ECOLE CLERMONTOISE DE KARATE	520 €
GORINKAN	180 €
STADE CLERMONTOIS NATATION	1 420 €

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 26 décembre 20007
Le Maire,
Pour le Maire, l'Adjointe,

Christine DULAC-ROUGERIE